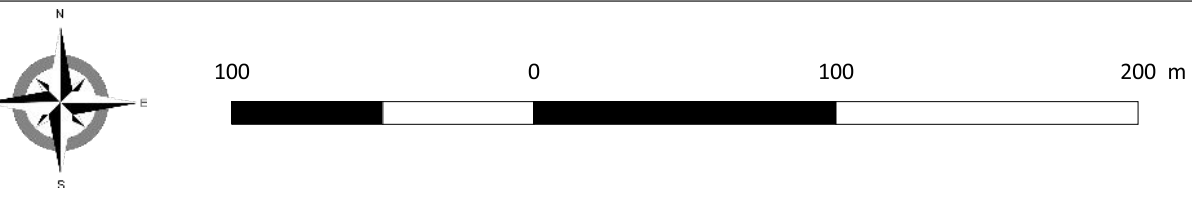


Plan local d'urbanisme  
Approbation le 10 novembre 2016

Révisions et modifications :  
- Modification n°1 du P.L.U. approuvée le 13 juin 2022  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 13 juin 2022

Références : 48034  
Bureau d'études RÉALITÉS  
34, Rue Georges Flassac  
42300 Roanne  
Tél : 04 77 67 83 06  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr  
www.realites-be.fr



**LEGENDE**

**Prescriptions**

- Élément identifié au titre de l'article L151-19 Bâti
- Espaces boisés classés
- Secteur comportant des risques d'inondation
- Emplacement réservé :
- R1 : emplacement réservé pour équipement
- V1/8 : emplacement réservé pour voirie/largeur plateforme
- Éléments identifiés au titre de l'article L 151-23 - Ripisylves
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement

**Informations**

- Contrainte bruit TGV
- Plans d'eau : Étangs et mares

**Zonage**

- 1AUX : Zone réservée aux activités artisanales et de service avec OAP
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole non constructible
- N : Zone naturelle protégée
- Ni : Zone naturelle à fonction d'hébergement touristique
- Ua : Zone bourg du centre ancien
- Ub1 : Zone récente en continuité avec le centre, h maxi 9 m
- Ub2 : Zone récente en continuité avec le centre, h maxi 12 m
- Ubl : Zone réservée aux équipements de sport et de loisirs
- Uh : Zone de hameaux
- Ux : Zone d'activités artisanales et de services

